

# Parc national de la Guadeloupe

## Orientation 02.1.2. : Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages

[...]

- **Mesure 2.1.2.3. : Mieux cerner l'impact des activités humaines**

Les meilleurs indices et les plus simples sont ceux qui traduisent l'évolution des habitats. Il est donc indispensable de suivre l'occupation des sols. L'artificialisation des milieux naturels et agricoles est un facteur important de dégradation de la biodiversité. Certains suivis de paramètres physiques, météorologies, qualité chimique et, température de l'eau, débits... sont importants pour suivre à long terme des phénomènes de changements globaux consécutifs à l'augmentation des gaz à effet de serre. Il est nécessaire d'évaluer les impacts de ces changements sur certains compartiments des écosystèmes les plus vulnérables.

### **Déclinaison possible de la mesure :**

- Gérer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines et, le cas échéant, prendre les mesures nécessaires
- Mettre en place un observatoire de la dynamique de l'occupation du sol à partir d'un traitement d'images aériennes ou satellitaires à un rythme de 5 ans maximum
- Diffuser un tableau de bord annuel visant à évaluer l'amélioration globale de la qualité des masses d'eau douces et marines (cf. Directive Cadre sur l'Eau-SDAGE), la baisse des intrants agricoles, les surfaces défrichées, le volume de vente des pesticides aux particuliers etc...
- Prévenir les introductions et invasions biologiques par un dispositif de veille des espèces exotiques envahissantes

### **Cette mesure relève notamment de la compétence de :**

- Services de l'État en charge de l'Environnement et de l'Agriculture
- Établissement public du parc national
- Office de l'eau
- Office national des forêts
- Associations

[...]

Page 38 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3022

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-16 13:50